

Protocole Médecine d'Urgences	Service émetteur : Service des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences
Protocole	Version : 1
Transport intracorporel de stupéfiants	Date d'application : 02/2019

I - OBJET DU DOCUMENT:

TRANSPORT INTRACORPOREL DE STUPEFIANTS

Contexte

Patient amené par les forces de l'ordre (douanes le plus souvent) suite à un dépistage positif, pour confirmer le transport intra-corporel de stupéfiants :

- Transport digestif le plus souvent (absorption orale +/- insertion anale)
- Transport intra-vaginal

La drogue est conditionnée dans des boulettes composées de plusieurs couches de latex ou de cellophane afin d'éviter qu'elles ne se percent. La drogue transportée dans la grande majorité des cas est la cocaïne.



Interrogatoire

- Confirmation de la drogue transportée
- Antécédents et traitements
- Nombre approximatif de boulettes transportées et moment de l'ingestion

Rédigé par : Dr L. MOULIE Vérifié par : Dr G. DUCOS

Approuvé par : Dr S. FERNANDEZ



Protocole Médecine d'Urgences	Service émetteur : Service des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences
Protocole	Version : 1
Transport intracorporel de stupéfiants	Date d'application : 02/2019

Examen clinique

- Constantes (TA et FC +++)
- Signes d'intoxication par cocaïne :
 - Mydriase
 - > Troubles de la vigilance : de l'agitation au coma
 - > Hyperthermie
 - > HTA
 - Tachycardie, troubles du rythme, douleur thoracique
 - Examen neurologique (complications de l'HTA, AVC)
 - ➤ Interrogatoire psychiatrique (syndrome paranoïaque)
- Signes d'occlusion
- Pas de toucher rectal (risque de perforation de boulettes)

Examens complémentaires

- ECG
- Bilan biologique pré-opératoire
- ASP: confirmation du diagnostic
- TDM abdomino-pelvien SPC : permet un comptage plus précis du nombre de boulettes

Prise en charge

- Surveillance en milieu scopé (SAUV, SMC)
- Favoriser l'élimination naturelle des boulettes :
 - > Hydratation
 - ➤ Limiter l'alitement
 - Laxatif oral (par exemple Transipeg° ou Macrogol°, 3 sachets par jour)
 - > Huile de paraffine ou de vaseline par voie orale
 - ➤ Si inefficace, Colopeg° 4 litres par jour
- Allo déchoc en cas de signe d'intoxication cocaïnique

Sortie du patient

Autorisée lorsque toutes les boulettes ont été expulsées (vérification par TDM, l'ASP n'étant pas assez précis)

Aspect médico-légal

Toutes les boulettes sont recensées et gardées par les autorités présentes avec le patient.

Rédigé par : Dr L. MOULIE Vérifié par : Dr G. DUCOS

Approuvé par : Dr S. FERNANDEZ



Protocole Médecine d'Urgences	Service émetteur : Service des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences
Protocole	Version : 1
Transport intracorporel de stupéfiants	Date d'application : 02/2019

II - DOMAINE D'APPLICATION:

Service des Urgences de Purpan et Rangueil

III- PERSONNES AUTORISEES (à compléter par le responsable médical signant le protocole) en fonction des références réglementaires.

A prescrire : X Médecin OU A entreprendre • IDE, • IADE, • Sage-femme, • Manipulateur en électroradiologie, • Masseurs kinésithérapeutes

A administrer : X IDE, • IADE, • Sage-femme, • Manipulateur en électroradiologie, • Masseurs kinésithérapeutes

IV-DOCUMENT(S) DE REFERENCE:

V-DOCUMENTS ASSOCIES:

VI – DEFINITIONS ET ABREVIATIONS :

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
N° version	Date	Nature des modifications

ANNEE PREVISONNELLE DE REVISION : 2020

Rédigé par : Dr L. MOULIE Vérifié par : Dr G. DUCOS

Approuvé par : Dr S. FERNANDEZ